



COMMUNE DE RHODON

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le vingt-deuxième jour du mois de décembre deux mil vingt et un à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de RHODON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur VROMMAN Xavier, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Membres présents : 8

Etaient présents : Mesdames Christelle BEAUMARD, Cathy LESIEUR  
Messieurs Marc BOUVET, David DELATTRE, Chilpéric LEFORT, Paul MENDES,  
Antoine SERVAES et Xavier VROMMAN

Absent excusé : Marie-Neige RICARTE ayant donné procuration à Christelle BEAUMARD,  
Jean-Jacques GOESSENS ayant donné procuration à David DELATTRE et Jonathan LAFFRAY  
ayant donné procuration à Chilpéric LEFORT

Absent non excusé : /

Madame Christelle BEAUMARD a été élue secrétaire

Monsieur le Maire, Xavier VROMMAN ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Il demande également que le sujet concernant la DM n°2 – provisions pour créances douteuses soit remis à l'ordre du jour du prochain conseil pour manques d'informations.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu de la séance du 8 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### Délibération 58/2021

### BUDGET ASSAINISSEMENT – RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette ligne de trésorerie et le fonctionnement. Lors des travaux de création du réseau d'assainissement collectif, une ligne de trésorerie auprès de la banque Crédit Mutuel a été sollicitée en 2017. Cette ligne de trésorerie a été renouvelée chaque année à sa date anniversaire en prévision d'éventuelles difficultés de paiement de la commune lors de la réalisation des travaux.

Actuellement, tous les travaux de création et d'extension du réseau d'assainissement collectif sont terminés et payés et le budget à l'équilibre.

Monsieur le Maire propose de rembourser le Crédit Mutuel avant le 31 décembre 2021 et d'arrêter la ligne de trésorerie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, décide :**

- de ne pas renouveler la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Mutuel à partir du 1er



## COMMUNE DE RHODON

janvier 2022,

- de rembourser la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 euros auprès du Crédit Mutuel avant le 31 décembre 2021.
- charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Crédit mutuel et du service de gestion comptable de Vendôme pour effectuer le remboursement de la ligne de trésorerie

### Délibération 59/2021

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT : ETUDE DU COÛT DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique que le montant de la part variable de l'assainissement de l'eau sur la commune est actuellement de 2,80 euros. La gestion de l'assainissement de l'eau est effectuée en régie par la commune. De ce fait, la commune peut décider de varier le montant de la part variable. Suite à l'avis du conseiller aux décideurs locaux et compte tenu que le budget assainissement est excédentaire et en équilibre, il est possible de baisser le montant de la part variable de l'assainissement de l'eau.

Monsieur le Maire présente plusieurs propositions de tarifs et propose de baisser le tarif de l'eau à 2.60 euros par m3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :***

- de **baisser** le montant de la part variable de l'assainissement de l'eau de 2,80 euros à 2,60 euros
- **charge** le Maire de transmettre la délibération au comptable du service de gestion comptable de Vendôme ainsi qu'aux services de la DGFIP de Blois.

### Délibération 60/2021

#### **BUDGET COMMUNE : DM N°2 – INDEMNITES DES ELUS**

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir payer une partie des indemnités des élus et cotisations diverses du mois de décembre, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits au chapitre XXXX selon les écritures suivantes :

Fonctionnement – Dépenses - Chapitre 011 - compte 615228 – diminution de crédits : 278 euros  
Fonctionnement – Dépenses – Chapitre 65 - compte 6531 – augmentation de crédits : 278 euros

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :***

- de **valider** la décision modificative au budget telle que présentée ci-dessus
- **charge** le Maire de transmettre la délibération au comptable du service de gestion comptable de Vendôme.



## COMMUNE DE RHODON

### REFECTION DU PUIS DU PARC DE LA MAIRIE

Afin de redonner du caractère au parc de la mairie et dans le prolongement des travaux qui ont eu lieu l'année dernière aux abords de la mairie et de la salle des fêtes, il est proposé de rénover le puits.

S'agissant d'une rénovation particulière, trois entreprises du secteur de la taille de pierre et de rénovation de bâtiments anciens ont été sollicitées.

- Brise Mûr a décliné la demande pour raison de distance par rapport au projet
- Entreprise GUEDET n'a pas répondu à la demande de devis
- La Beauceronne a proposé un devis de rénovation.

M LEFORT rappelle que des travaux de sécurisation avaient été faits il y a 15 ans environ et qu'il n'est pas dégradé.

Après échanges, l'ensemble du conseil municipal souhaite privilégier la réfection de la fenêtre de la sacristie dans le prolongement de l'étude qui est actuellement en cours sur l'église.

#### Délibération 61/2021

### PROJET LOTISSEMENT – ROUTE DES MARRONNIERS – DEVIS POUR ETUDE DE SOL

Dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement sur la parcelle cadastrée section ZE n°49. La société ECMO a sollicité deux entreprises pour effectuer une étude de sol G1 et G2.

L'entreprise ICSEO propose une mission d'étude de sol G1 et G2 au tarif de 2180 euros HT soit 2616 euros TTC

L'entreprise GEOTEC présente deux devis :

- un premier devis concerne l'étude G1 au tarif de 3530 euros HT soit 4 236 euros TTC,
- un second devis concerne l'étude G2 au tarif de 2 060 euros HT soit 2 472 euros TTC,

Soit un coût total pour la prestation G1 et G2 de 6 708 euros TTC.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :***

- **de valider** le devis présenté par l'entreprise ICSEO pour un montant de 2 616 euros TTC pour la mission d'étude de sol G1 et G2
- **de refuser** le devis de l'entreprise GEOTEC
- **d'autoriser** le Maire à signer le devis retenu permettant l'exécution de la prestation d'étude de sol ainsi que tout document y afférent.

### PROJET DE REAMENAGEMENT DU CIMETIERE

Le projet est présenté par Madame Cathy LESIEUR. Après différents échanges avec les entreprises, il est prévu de faire un engazonnement des allées centrales du cimetière, une dalle béton à l'entrée principale et sur les allées du pourtour du cimetière. Les racines d'arbres seront enlevées et les gravillons actuellement en place seront récupérés pour mettre dans les chemins de la commune.



## COMMUNE DE RHODON

Des devis de plusieurs entreprises sont présentés mais suite aux différents échanges, les devis seront revus avec les entreprises afin de les affiner et correspondre avec le projet défini.

### Délibération 62/2021

#### REAMENAGEMENT DU CIMETIERE – DEMANDE DE DETR

Afin de faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite dans le cimetière de la commune, il est prévu de réaménager ses allées.

Actuellement les allées sont gravillonnées. Le projet consiste :

- A retirer les gravillons et de les réutiliser pour mettre dans les chemins ou bords de route de la commune.
- Engazonner les allées du cimetière
- Réaliser une dalle en béton désactivé sur l'allée centrale ainsi qu'à l'entrée du cimetière.

Le devis présenté par l'entreprise DEHE Centre Val de Loire s'élève à un montant de 15 135 euros HT soit 18 162 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de présenter le réaménagement du cimetière à une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :***

- **DÉCIDE** de présenter le projet de réaménagement du cimetière à une demande de subvention au titre de la DETR 2022 avec le devis de l'entreprise DEHE Centre Val de Loire.
- **CHARGE** le Maire de réaliser la demande de subvention DETR auprès de la Préfecture avant le 31 décembre 2021.

#### QUESTIONS DIVERSES

- **Problème de lampadaire solaire route des Marronniers** : ENGIE sera contacté pour la réparation
- **Noël des enfants et des aînés** : La distribution a eu lieu le samedi 11 décembre aux 24 enfants et aux 16 aînés. Les bottes et les décorations de table ont été faits sans coûts supplémentaires pour la commune puisque les matériaux sont issus de récupération.
- **EAU** : Monsieur LEFORT indique qu'à l'issue de la dernière réunion du syndicat d'eau de Oucques, il n'est pas prévu de hausse du prix de la consommation d'eau pour 2022.
- **Gymnase de Oucques** : Monsieur le Maire a eu une réunion en décembre sur la situation géographique du gymnase. Une réunion était prévue avec l'ensemble des conseillers municipaux des communes concernées. Le contexte sanitaire risque de reporter la présentation ?
- **Eclairage public** : tous les travaux sont terminés.
- **Prochain conseil municipal** : le 11 janvier à 19h15

La séance est levée à 20h30